



**VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY
(LOIR ET CHER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 JUIN 2025

Date de la convocation : 12 juin 2025

Conseillers en exercice : 33

PRESIDENT : LORGEUX Jeanny, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. LORGEUX, Maire, Mme ROGER, M. HARNOIS, Mme DEGRAIS, Mme ESCAMEZ, M. SEGUIN, Mme POUGET, Adjoints au Maire, MM. HOURY, MORIN, Mme BRETEL, M. CHEMINOT, Mme DOYON, MM. BOURARD, GAVEAU, Mmes MERCIER, BARRY, MM. NAUDION, BLANCHARD, Mme GIRAUDET, M. CORDONNIER, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Mme MERCIER, Conseillère Municipale.

EXCUSÉS : M. GUIMONET, Adjoint au Maire, qui donne pouvoir à Mme ROGER,
M. CHENE, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. SEGUIN,
M. LEROY, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. HARNOIS,
Mme ORTH, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à Mme POUGET,
Mme MARCHAND, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. CHEMINOT,
M. SABOURDY, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme ESCAMEZ,
M. de REDON, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme GIRAUDET,
Mme PAUCHARD, Conseillère Municipale,
M. GUENIN, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. CORDONNIER.

ABSENTS : Mme PERSEGOL, Adjointe au Maire,
M. DUVAL, Adjoint au Maire,
M. JOLIVET, Conseiller Municipal,
M. HOUGNON, Conseiller Municipal,

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18 heures.

**OPERATIONS FONCIERES – CESSION À L'EURO SYMBOLIQUE D'UN ENSEMBLE DE BIENS
IMMOBILIERS CONSTITUANT L'ILOT JEANNE D'ARC - N° 25/04 – 04/A**

Madame ROGER, Adjointe au Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

"La commune est propriétaire des biens immobiliers situés aux 12, 12B et 16 Place Jeanne d'Arc communément dénommés « îlot Jeanne d'Arc ». Ces acquisitions ont été opérées entre 2019 et 2021 pour une somme totale de 260 000 €. (Voir délibérations du 23/09/2019 n° 19/05-08/B ; du 10/03/2020 n° 20/01-02/B ; du 07/12/2021 n° 21/05-03/B)

Ces biens, situés face à l'église Saint-Etienne, ont été altérés par la crue de 2016 et doivent faire l'objet d'une destruction complète.

Aussi, dans le cadre du programme de rénovation du quartier et de construction de dix logements sociaux, la commune souhaite céder à l'euro symbolique au bailleur social 3F Centre-Val de Loire, cet ensemble immobilier cadastré section BH n° 549, 201 et 203, pour des superficies respectives de 127, 95 et 105 m², soit un total de 327 m².

Le projet se conformera à l'exigence esthétique de l'Architecte des bâtiments de France et contribuera à résorber une friche, embellir ce secteur de la Ville et favoriser la mixité sociale.

Je vous propose d'accepter cette cession à l'euro symbolique au profit du bailleur social 3 F Centre-Val de Loire, d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tout document utile pour la réalisation de cette opération. »

.../...



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à la majorité (26 pour et 2 contre : MM. GUENIN - CORDONNIER)

- Accepte la cession des biens immobiliers situés aux 12, 12B et 16 Place Jeanne d'Arc, d'une superficie totale de 327 m², à l'euro symbolique au profit du bailleur social 3 F Centre-Val de Loire ;
- Autorise Monsieur le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer l'acte notarié correspondant, ainsi que tout document utile à la réalisation de cette opération.

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte transmis au
représentant de l'Etat le

25 JUIN 2025

Mis en ligne sur le site internet le

27 JUIN 2025

Informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif d'Orléans dans un
délai de deux mois à compter de la présente
publication ou notification. Le Tribunal
Administratif peut être saisi par l'application
informatique "Télérecours citoyens"
accessible par le site Internet
<https://www.telerecours.fr>

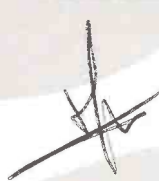
Pour Copie Conforme,

Le Maire,

La secrétaire,


Jeanny LORGEUX.




Laurence MERCIER.